

RAPPORT 2023

PRIX ET QUALITÉ DU SERVICE
D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF



**Les services de Roannaise de l'Eau
sont mis à disposition de Roannais Agglomération
pour l'exercice de cette compétence**

Exercice 2023

Rapport présenté conformément à l'article L.2224-5
du Code Général des Collectivités Territoriales



TABLE DES MATIERES

1. PREAMBULE	4
2. CARACTERISATION DU SERVICE TECHNIQUE	5
A Présentation du territoire desservi	5
B Nombre d'habitants desservis par le service (D301.0)	6
C Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (D302.0)	7
1 Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service public d'assainissement non collectif	7
2 Éléments facultatifs du service public d'assainissement non collectif	7
D Activité du service sur l'exercice	8
3. TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE PUBLIC	9
A Modalités de tarification	9
B Recettes d'exploitation du service	9
4. INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE	10
A Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif (P301.3)	10
5. ANNEXES	11
Note établie par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme d'intervention	11



1. PREAMBULE

Le Rapport annuel sur le Prix et la Qualité des Services publics (R.P.Q.S.) d'eau et d'assainissement est prévu à l'article L2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales. Il répond aux deux préoccupations majeures dans la conduite des politiques publiques : la performance de l'action publique et le développement durable au service des usagers.

Un document d'évaluation de la performance des services

Le rapport annuel intègre un nombre limité d'indicateurs, l'objectif n'étant pas de constituer une batterie de 150 indicateurs descriptifs de chaque élément du service mais de rendre compte de la réalité de son fonctionnement.

Les indicateurs sélectionnés sont mesurables, objectifs et reposent sur des données existantes pouvant être produites relativement simplement.

Les données sont établies, sauf indication contraire, au 31 décembre de l'exercice concerné par le rapport et pour l'ensemble du territoire pour lequel la collectivité organisatrice du service assure le service d'assainissement non collectif.

Ainsi ce rapport est un document synthétique et facilement compréhensible permettant de comparer et d'évaluer de manière synthétique les performances du service.

Un document au service de l'information du public

Le Rapport annuel sur le Prix et la Qualité Services Publics (R.P.Q.S.) est un élément majeur dans la volonté de rendre transparent l'ensemble des politiques publiques.

Ainsi, aux termes de l'article L2224-5 du Code Général des Collectivités territoriales (C.G.C.T.) « *le Maire présente au conseil municipal ou le Président de l'établissement public de coopération intercommunale présente à son assemblée délibérante le(s) R.P.Q.S. [...] Le rapport et l'avis du conseil municipal ou de l'assemblée délibérante sont mis à la disposition du public* ».

Ce document est également présenté et soumis à l'avis de la Commission Consultative de Services Publics Locaux (C.C.S.P.L.).

Enfin, certaines données collectées permettent de remplir l'Observatoire ONEMA (www.onema.fr). Cet outil, ouvert au public et facilement accessible sur internet permet au public de s'informer en un clic sur le niveau de performance des services d'eau et d'assainissement de sa commune mais également de l'ensemble des communes françaises.



2. CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE

A Présentation du territoire desservi

Depuis le 1^{er} avril 2013, Roannais Agglomération exerce la compétence ASSAINISSEMENT sur l'ensemble des 40 communes qui la composent.

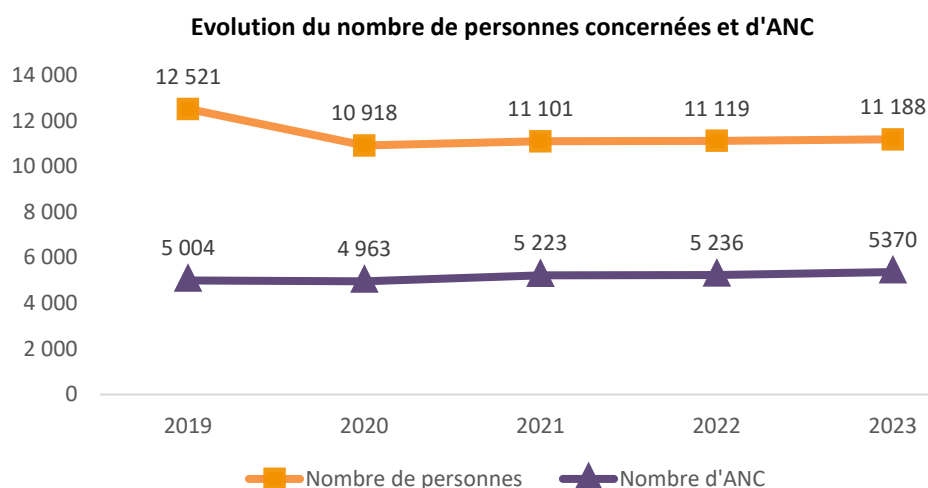
Les services de Roannaise de l'Eau sont, depuis cette date, mis à disposition de Roannais Agglomération pour qu'ils mettent en œuvre cette compétence.



B Nombre d'habitants desservis par le service (D301.0)

Roannaise de l'eau dessert 11 188 habitants pour 5 370 ANC.

Communes	ANC recensés	Nombre de personnes concernées	Communes	ANC recensés	Nombre de personnes concernées
Ambierle	365	778	Riorges	64	157
Arcon	61	86	Roanne	2	8
Changy	158	303	Sail les Bains	99	153
Combre	54	136	St Alban les Eaux	113	211
Commelle Vernay	118	287	St André d'Apchon	177	360
Coutouvre	182	399	St Bonnet des Quarts	172	227
La Pacaudière	180	331	St Forgeux Lespinasse	112	268
Le Coteau	12	39	St Germain Lespinasse	95	202
Le Crozet	67	95	St Haon le Chatel	13	23
Lentigny	137	307	St Haon le Vieux	137	280
Les Noës	75	123	St Jean St Maurice	219	446
Mably	215	535	St Léger sur Roanne	25	56
Montagny	178	364	St Martin d'Estreaux	200	315
Noailly	151	371	St Rirand	112	131
Notre Dame de Boisset	53	140	St Romain la Motte	220	476
Ouches	143	331	St Vincent de Boisset	78	196
Parigny	79	191	Urbise	69	123
Perreux	477	1 166	Villemontais	185	382
Pouilly les Nonains	109	258	Villerest	137	329
Renaison	228	446	Vivans	99	159
			TOTAL	5370	11 188



Commentaires :

La population desservie par ce service varie de 69 habitants entre 2022 et 2023.



C Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif¹ (D302.0)

1 Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service public d'assainissement non collectif

	Barème		Note du service
	Oui	Non	
Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	20	0	20
Application d'un règlement du service public d'assainissement non collectif approuvé par une délibération	20	0	20
Mise en œuvre de la vérification de conception et d'exécution des installations neuves ou à réhabiliter	30	0	30
Mise en œuvre du diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien des autres installations	30	0	30
Sous-total éléments obligatoires	100	0	100

2 Éléments facultatifs du service public d'assainissement non collectif

	Barème		Note du service
	Oui	Non	
Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire l'entretien des installations	10	0	10
Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations	20	0	0
Existence d'un service capable d'assurer le traitement des matières de vidange	10	0	10
Sous-total éléments facultatifs	40	0	20

	Barème		Note du service
	Oui	Non	
Total	140	0	120

La valeur de l'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif est de 120, comme en 2022.

¹ Pour chaque élément du service public d'assainissement non collectif, la réponse « oui » correspond à une mise en œuvre complète (ou à une capacité de mise en œuvre complète pour les missions réalisées à la demande des usagers) sur l'ensemble du territoire de la collectivité compétente en matière d'assainissement non collectif. Dans les autres cas, le nombre de points retenu est celui qui figure dans la colonne « non » (la mise en œuvre partielle ou sur une partie seulement du territoire n'est pas prise en compte).



D Activité du service sur l'exercice

Prestations	2022		2023	
	Nb	% *	Nb	% *
Visites diagnostic				
Nombre de visites réalisées durant l'année	582	11,10%	1045	19,46%
Etat des lieux des installations d'assainissement non collectif sur demande de notaire (lors de la vente d'un immeuble).	119	2,27%	105	1,96%
Visites travaux neufs (le nombre de visites terrain liées aux travaux neufs inclut les visites de conseil pour la mise en œuvre des travaux et les visites de contrôles de chantier (contre visite éventuellement))				
Nombre de validations de réhabilitation (sans PC)	72	1,37%	56	1,04%
Nombre de visites terrain liées aux travaux neufs	77	1,47%	60	1,12%
Nombre de rapports de chantier	64	1,22%	60	1,12%
Nombre de vidanges réalisées durant l'année	101	1,92%	144	2,68%
Demandes d'urbanisme				
Nombre d'avis sur permis de construire	5	0,09%	4	0,07%
Nombre de validation de permis de construire	5	0,09%	4	0,07%

* = les résultats des prestations/le nombre ANC recensés au 31 décembre de l'année X 100



3. TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE PUBLIC

A Modalités de tarification

Les tarifs en vigueur pour l'année 2023 ont été fixés par délibération de Roannais Agglomération en date du 15 décembre 2022.

Les tarifs en vigueur pour l'année 2024 ont été fixés par délibération de Roannais Agglomération en date du 14 décembre 2023.

Prestations (coût HT)	Au 01/01/2022	Au 01/01/2023	Au 01/01/2024	Variation 2024/2023 (en %)
Contrôle de réalisation	181,82 €	185,00 €	185,00 €	0%
Contrôle périodique	105,00 €	150,00 €	150,00 €	0%
Contrôle en cas de vente		170,00 €	170,00 €	0%

Un nouveau tarif a été mis en place au 1^{er} janvier 2023 pour le contrôle obligatoire en cas de vente d'un bien immobilier. Il est identique à celui applicable pour le contrôle obligatoire du branchement.

B Recettes d'exploitation du service

		2022	2023
Total		65 890,60 €	155 089,16 €
706811	Prestations diagnostic	32 340,00 €	108 795,00 €
706812	Prestations vidanges ANC	23 526,96 €	32 054,16 €
706813	Demandes de notaire ANC	9 450,00 €	13 685,00 €
706815	Contrôles de réalisation	573,64 €	555,00 €
7817	Reprise sur provisions pour dépréciation d'actif circulant	0,00 €	0,00 €
74	Subventions	0,00 €	0,00 €

Hausse significative du nombre de diagnostics réalisés en 2023 par rapport à 2022, ayant une conséquence directe sur les recettes d'exploitation (+135%).



4. INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE

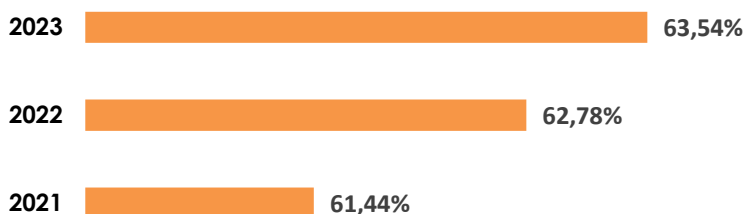
A Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif (P301.3)

	2021	2022	2023
Nombre d'installations contrôlées depuis la création du service	5 223	5 236	5 370
Nombre d'installations déclarées conformes (suite aux contrôle prévus à l'article 3 de l'arrêté du 27/04/2012 relatif à l'exécution de la mission de contrôle des installations d'ANC auquel est ajouté le nombre d'installations ne présentant pas de danger pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement suite aux contrôles prévus à l'article 4 du même arrêté).	3 209	3 287	3 412
Taux de conformité des dispositifs d'ANC en %	61,44%	62,78%	63,54%

Ce ratio correspondant à la somme du nombre d'installations neuves ou à réhabiliter conformes à la réglementation et du nombre d'installations existantes qui ne présentent pas de danger pour la santé des personnes ou de risque avéré de pollution de l'environnement rapportée au nombre total d'installations contrôlées.

Commentaires : Ce taux de conformité traduit la proportion d'installations d'assainissement non collectif ne nécessitant pas de travaux urgents à réaliser.

Evolution du taux de conformité des dispositifs d'ANC



7. ANNEXES

**Note établie par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne
sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés
et sur la réalisation de son programme d'intervention**



Édition mars 2024
CHIFFRES 2023

Note d'information sur les redevances

L'agence de l'eau vous informe



LE SAVIEZ-VOUS ?

Vous pouvez retrouver le prix de l'eau de votre commune sur : services.eaufrance.fr

Les composantes du prix de l'eau :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- le service de collecte et de traitement des eaux usées
- les redevances de l'agence de l'eau
- les contributions aux organismes publics (OFB, VNF...) et l'éventuelle TVA

Le prix moyen de l'eau en Loire-Bretagne en 2022 est de **4,66 euros TTC par m³**.

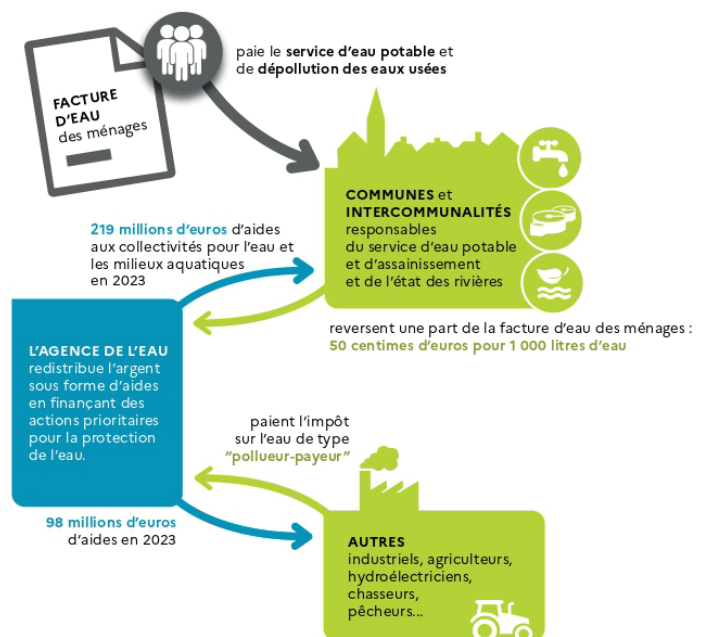
Données agrégées disponibles sur : services.eaufrance.fr/agence/04/2022

POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.



NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU

Document à joindre au RPQS - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose à la/au maire ou à la/au président-e de l'établissement public de coopération intercommunale l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public (RPQS) destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. La/le maire ou La/le président-e de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la présente note d'information établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

RPQS > des réponses à vos questions : <https://www.services.eaufrance.fr/gestion/rpqs/vos-questions>

NOTE D'INFORMATION SUR LES REDEVANCES DE L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE
Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

1

Édition mars 2024

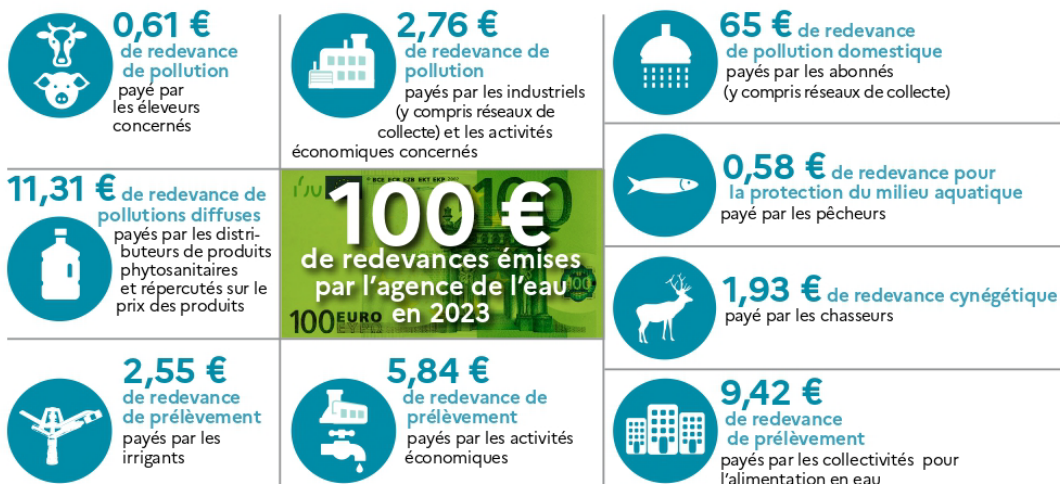


D'OU PROVIENNENT LES REDEVANCES 2023 ?

En 2023, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) émises par l'agence de l'eau s'est élevé à plus de 375 millions d'euros dont plus de 279 millions en provenance de la facture d'eau.

recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2023 ?
(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Loire-Bretagne

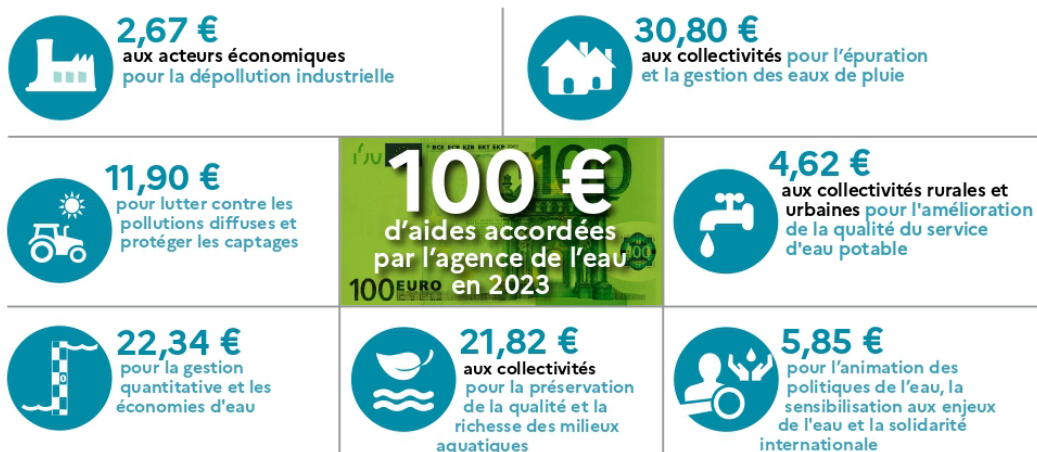


À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau. Elles représentent 75 % du budget annuel moyen de l'agence de l'eau. Les 25 % restants financent : la surveillance, les contributions versées à l'office français de la biodiversité (OFB) et à l'établissement public du Marais Poitevin (EPM), le fonctionnement de l'agence de l'eau...

interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2023 ? (valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2023) • source agence de l'eau Loire-Bretagne. 2023 est la cinquième année du 11^e programme d'intervention (2019-2024) de l'agence de l'eau.



En 2023, plus de 227 millions d'euros d'aides, soit 52 % des aides* de l'agence de l'eau Loire-Bretagne, accompagnent des actions de lutte contre les effets du dérèglement climatique.

*Basé sur les 436 millions d'aides versées en 2023, incluant les dotations de l'État dans le cadre du Fonds vert et de la lutte contre les fuites.

2

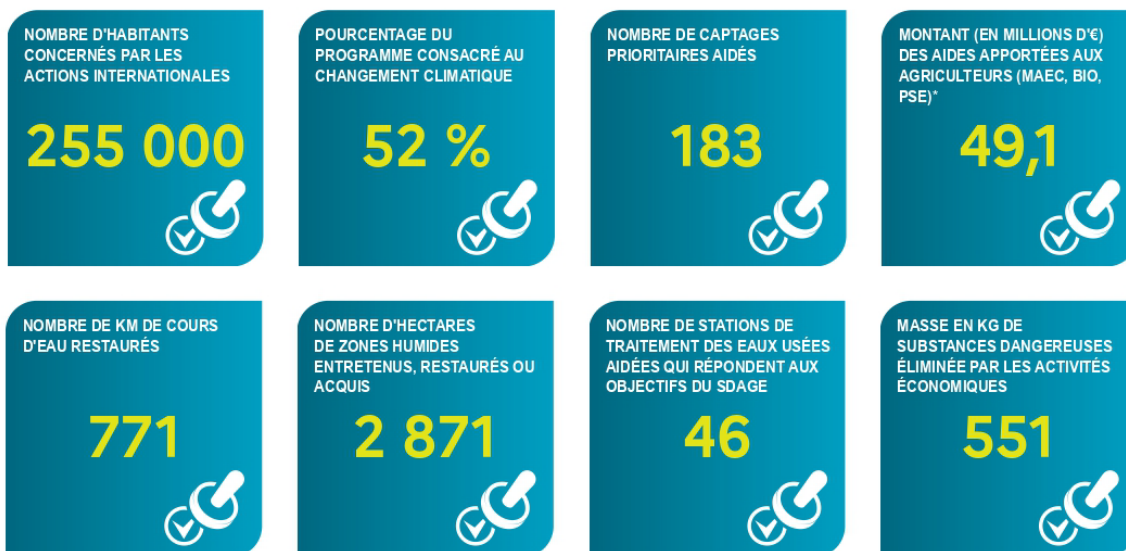
NOTE D'INFORMATION SUR LES REDEVANCES DE L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE
Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement



ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE EN 2023

L'année 2023 marque la cinquième année du 11^e programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne et de son contrat d'objectif et de performance 2019-2024 signé avec l'État. Des indicateurs annuels permettent de mesurer et suivre les efforts des maîtres d'ouvrage et de l'agence de l'eau en faveur des ressources en eau et des milieux aquatiques.

EN 2023...



* MAEC : mesures agro-environnementales et climatiques, BIO : pour agriculture biologique, PSE : paiement pour services environnementaux

CHANGEMENT CLIMATIQUE

L'eau est un des marqueurs principaux du changement climatique.

Plus de **52 %** du programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne est **consacré au changement climatique en 2023** :

- solutions fondées sur la nature ;
- gestion et partage de la ressource ;
- économies d'eau ;
- gestion durable des eaux de pluie ;
- étude ;
- sensibilisation ;
- communication...

4 670 projets ont été financés par l'agence de l'eau Loire-Bretagne pour un montant de plus de 382 millions d'euros d'aides. 595 projets ont bénéficié de fonds d'État pour un montant de plus de 54 millions d'euros d'aides.

Des projets portés par les collectivités, les acteurs économiques et les associations pour lutter contre les pollutions, restaurer les milieux aquatiques, améliorer la surveillance des milieux, sensibiliser aux enjeux de l'eau ou encore assurer la solidarité internationale.

VOUS AIDEZ À AGIR

Pour agir plus efficacement face au dérèglement climatique, l'agence de l'eau Loire-Bretagne met en oeuvre son **Plan de résilience eau 2023-2024**. En 2024, 3 appels à projets sont renouvelés et leur enveloppe portée à 120 millions d'euros.



Retrouvez le Plan de résilience : bit.ly/Plan-Resilience-Eau

ACCORDS DE RÉSILIENCE

Pour réagir face à la sécheresse en 2022, l'agence lance au printemps 2023 : les accords de résilience.

Un dispositif innovant pour un **accompagnement financier sur-mesure** aux collectivités qui s'engagent dans l'amélioration de leur gestion de l'eau potable.

En savoir plus sur les accords de résilience : bit.ly/Securiser-Eau-Potable



LA CARTE D'IDENTITÉ DU BASSIN LOIRE-BRETAGNE

Des sources de la Loire et de l'Allier jusqu'à la pointe du Finistère, le bassin Loire-Bretagne couvre 155 000 km², soit 28 % du territoire métropolitain. Il comprend le bassin de la Loire et de ses affluents, de la Vilaine, les bassins côtiers bretons, vendéens et le Marais poitevin.

Son littoral s'étend sur 6 654 km, de la baie du Mont-Saint-Michel à l'île de Ré, soit 36 % des côtes métropolitaines. Il concerne 336 communautés de communes, plus de 6 800 communes, 36 départements et 8 régions en tout ou partie et plus de 13 millions d'habitants.

Siège

AGENCE DE L'EAU

9, avenue de Buffon • CS 36339
45063 ORLÉANS CEDEX 2
contact@eau-loire-bretagne.fr
02 38 51 73 73

Délégation

ARMORIQUE

Parc technologique du Zoopôle
Espace d'entreprises Keraia - Bât. B
18, rue de Sabot • 22440 PLOUFRAGAN
armorique@eau-loire-bretagne.fr
02 96 33 62 45

Délégation

MAINE-LOIRE-OCÉAN

NANTES (dép. 44 • 49 • 85)
1, rue Eugène Varlin • CS 40521
44105 NANTES CEDEX 4
mlo-nantes@eau-loire-bretagne.fr
02 40 73 06 00

LE MANS

(dép. 49 • 50 • 53 • 61 • 72)
17, rue Jean Grémillon • CS 12104
72021 LE MANS CEDEX 2
mlo-lemans@eau-loire-bretagne.fr
02 43 86 96 18

Délégation

CENTRE-LOIRE

9, avenue de Buffon • CS 36339
45063 ORLÉANS CEDEX 2
centre-loire@eau-loire-bretagne.fr
02 38 51 73 73

Délégation

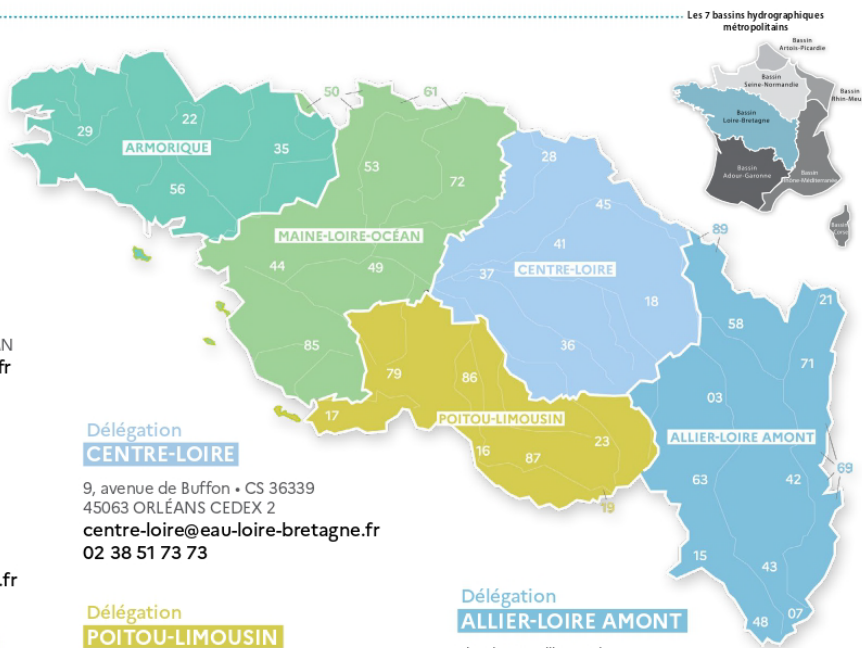
POITOU-LIMOUSIN

7, rue de la Goëlette • CS 20040
86282 SAINT-BENOIT CEDEX
poitou-limousin@eau-loire-bretagne.fr
05 49 38 09 82

Délégation

ALLIER-LOIRE AMONT

Site de Marmilhat Sud
19, allées des eaux et forêts • CS 40039
63370 LEMPDES
allier-loire-amont@eau-loire-bretagne.fr
04 73 17 07 10



Suivez l'actualité de l'eau du bassin sur agence.eau-loire-bretagne.fr et découvrez les aides de l'agence pour agir et accélérer sur aides-redevances.eau-loire-bretagne.fr

1964

Première loi sur l'eau

1 MISSION COMMUNE

pour l'eau, la biodiversité et le littoral

4 GRANDES PRIORITÉS

Partager la ressource
Restaurer les cours d'eau
Agir pour les eaux littorales
Garantir le bon état des eaux

1 600 AGENTS ENGAGÉS

pour une expertise au service de l'eau, sur le territoire métropolitain

2024

L'eau, une priorité pour tous !

2024 marque pour les 6 agences de l'eau 60 années d'engagement pour l'eau.



Rendez-vous du 19 au 21 novembre au Salon des maires et des collectivités locales.



LES AGENCES DE L'EAU

Retrouvez toutes les ressources sur le site <https://lesagencesdeleau.fr>



RPQS ANC 2023

15/16



Notre mission pour une ressource essentielle

« Répondre aux besoins en eau des populations et des acteurs économiques en assurant la préservation des ressources et la gestion publique du cycle de l'eau dans une perspective de développement durable au sein d'un territoire cohérent »



L'eau, notre métier

www.roannaise-de-leau.fr

